



### *Pour qui ?*

Les personnes en rupture de communication au sein de la famille (parents, grands-parents, fratries, jeunes adultes, familles recomposées...)

Les adolescents en conflit avec leurs parents.

Les personnes mariées ou non qui envisagent une séparation, un divorce.

Les parents après la séparation.

Les conflits de successions.

### *Pour quoi faire ?*

Rétablir la communication dans le couple, dans la famille recomposée, avec son adolescent...

Comprendre les enjeux de la séparation.

Organiser la vie des enfants, des parents après une séparation, une recombinaison familiale.

Négocier des accords durables dans l'intérêt de chacun et notamment de l'enfant.

Maintenir les relations intra familiales.

Repérer les rôles et les places de chacun : Parents, adolescents, beaux-parents, grands-parents, fratries...

### *Quand ?*

A tout moment et le plus tôt possible dans les différends familiaux.

### *Comment ?*

Dans le cadre d'entretiens confidentiels, le médiateur offre un espace d'écoute et de dialogue dans le respect des valeurs de chacun.

La médiation se met en place soit à la demande des personnes elles-mêmes, soit sur proposition du Juge aux Affaires Familiales.

### *Avec quel professionnel ?*

Les médiateurs familiaux sont détenteurs d'un diplôme d'état et sont soumis au code de déontologie de la médiation familiale : neutralité, confidentialité et respect des personnes.

### *Où ?*

**Vernon**  
Quartier « Les Blanchères »  
40 rue Louise Damasse

**Evreux**  
ZI de Netreville  
763 rue de Cocherel

**Louviers**  
22bis rue François Le Camus

**Gisors**  
CENTRE SOCIAL PAUL ELUARD  
Rue Fabre d'Eglantine

**Etrépany**  
MAISON DE SERVICE AU PUBLIC  
3 rue Maison de Vativesnil

**Les Andelys**  
MAISON DE LA FAMILLE  
ET DES SOLIDARITES  
Rue des oiseaux

*Nous proposons également des séances de médiation familiale à distance pour les personnes éloignées géographiquement*